

3 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

3.1 PRESENTATION DES ACTIVITES

L'activité principale de la société VAG PARTS sera l'exploitation d'un centre de recyclage (entreposage, dépollution, démontage) de Véhicules Hors d'Usage (VHU) de types véhicules particuliers et utilitaires légers. L'objectif étant ensuite la vente des pièces détachées.

La société VAG PARTS ne fera pas de découpage ou de broyage des VHU sur son site de Rosult.

L'activité d'entreposage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage de la société VAG PARTS sera implantée sur un terrain d'environ 9300 m² dont :

- près de 213.60 m² constitueront une aire de réception et de stockage des VHU en attente de dépollution/démolition,
- environ 1346 m² d'atelier serviront à la dépollution et au démontage des VHU, au stockage des pièces détachées et des fluides issus de la dépollution.

Seuls les véhicules réceptionnés sur le site et identifiés sous les codes suivants au sein de la nomenclature des déchets sont acceptés sur le site :

16 01 04* : Véhicules hors d'usage.

16 01 06 : Véhicules hors d'usage ne contenant ni liquides ni autres composants dangereux.

La capacité de traitement de l'installation sera d'environ 320 VHU par an.

Les VHU réceptionnés par VAG PARTS proviendront majoritairement de la région Nord – Pas de Calais.

Lors de l'admission sur le site, tout VHU fait l'objet de l'émission d'un récépissé de prise en charge pour destruction (formulaire CERFA).

L'exploitant sera également tenu de respecter les dispositions relatives aux personnes dont l'activité professionnelle comporte la vente ou l'échange de certains objets mobiliers, ainsi la société VAG PARTS va tenir à jour un registre de police mentionné à l'article R321-1 à 8 du Code Pénal.

Ce registre comportera :

- la description des véhicules,
- les nom, prénom, qualité et domicile de chaque personne qui apporte un VHU, ainsi que la nature, le n° et la date de délivrance de la pièce d'identité produite par la personne physique qui a procédé au dépôt, avec l'indication de l'autorité qui l'a établie,
- lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, signatures, monogrammes, lettres, chiffres, numéros de série, emblèmes et signes de toute nature apposés sur lui et qui servent à l'identifier.

Les véhicules hors d'usage ainsi réceptionnés, seront ensuite dépollués avant démontage en atelier.

En effet cette opération consiste à récupérer les fluides du véhicules (huile usagée, carburant, la climatisation, la batterie, les filtres, mise à l'arrêt des airbag avant....)

Cela est ensuite stockés dans des cuves adaptées à chaque produits, puis récupéré par des recycleurs.

Les véhicules sont ensuite démontés et les pièces recyclables sont vérifiées, récupérées, stockées dans l'atelier avant d'être revendues aux particuliers ou aux professionnels.

Les différentes étapes réalisées au niveau de l'activité de démantèlement/dépollution sont précisées par le schéma synoptique ci-après

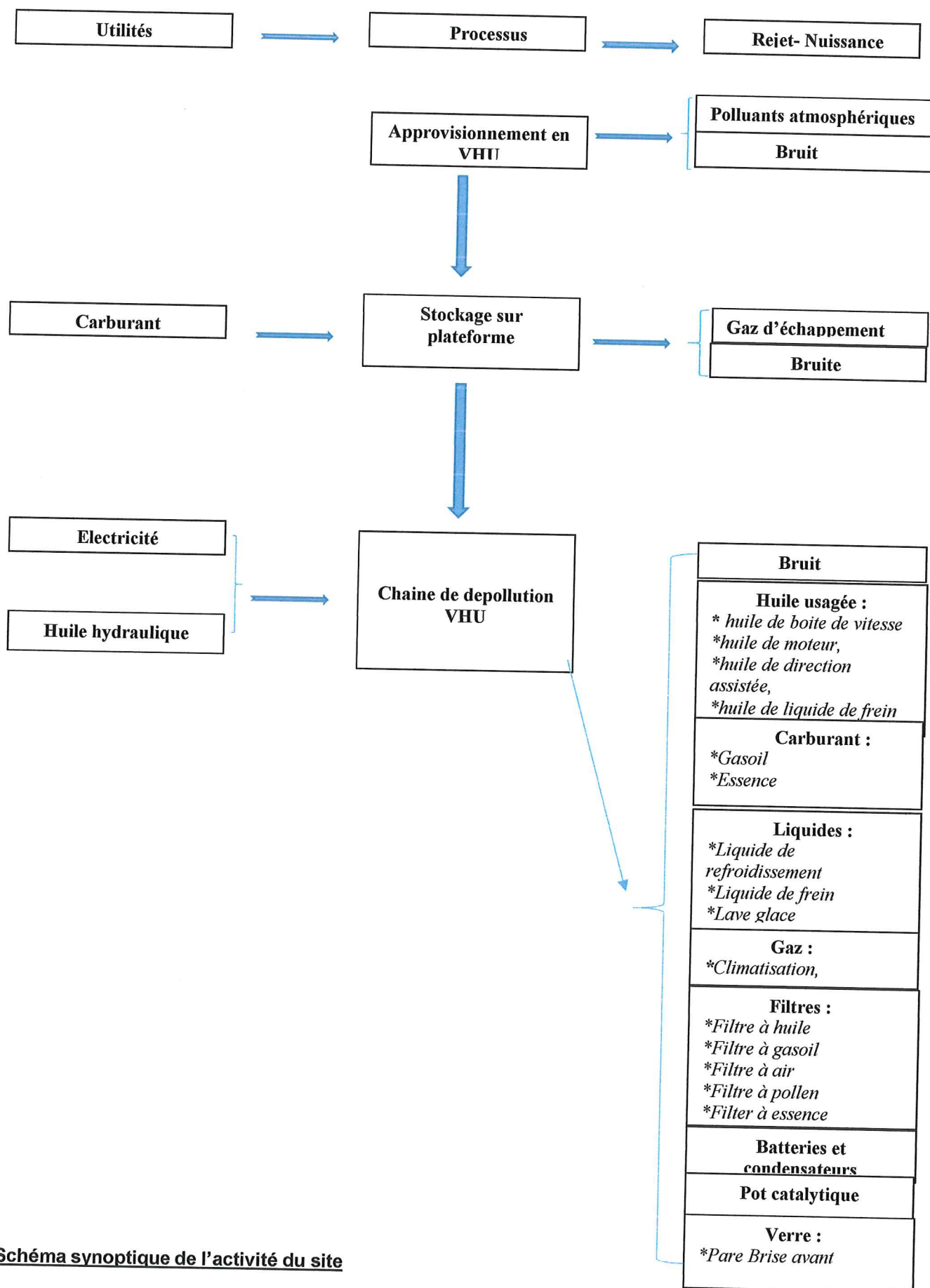


Schéma synoptique de l'activité du site

3.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

3.2.1 Aire de réception et de stockage des VHU

Les VHU entrants au sein de l'installation seront mis en sécurité puis stockés sur une aire étanche dans la zone de stockage prévue à cet effet.

Un revêtement béton étanche sera réalisé sur l'aire de stockage des VHU. Cette dalle, d'une épaisseur de 15 cm environ sera couverte et reliée à un débourbeur séparateur à hydrocarbures.

3.2.2 Dépollution et démantèlement des VHU

Un poste de travail sera aménagé dans le bâtiment pour la dépollution et le démontage des VHU. A ce niveau, le VHU subit deux types de traitement :

La dépollution : le VHU est éliminé de son carburant et des huiles usagées, liquides, filtres, batteries, gaz, condensateurs, verres,.....

Le démantèlement : le VHU est débarrassé de pièces pouvant être revendue (pare-choc, portières, moteurs ou éléments de moteurs, pots catalytiques, pneumatiques....)

Ce poste de dépollution/démantèlement sera situé dans l'atelier sur une aire imperméabilisée et étanche (bacs de rétention).

3.2.3 Stockage des fluides

Différents fluides seront récupérés lors de l'étape de dépollution du VHU :

- les huiles usagées (huiles de carter, huiles de boîte de vitesse, huiles de transmission, huiles hydrauliques),
- les liquides de refroidissement,
- l'antigel,
- les liquides de frein,
- les carburants.

En moyenne, 6 à 8 litres d'huiles usagées seront récupérées par VHU. L'ensemble des huiles seront stockées dans un conteneur de 1 m³ placée sur rétention et couverte des intempéries. Cette cuve sera vidée par une société spécialisée et les huiles seront éliminées par incinération avec récupération d'énergie.

Ces fluides seront stockés dans des conteneurs, pour les liquides de refroidissement et antigel. Ces conteneurs étanches seront stockés sur rétention sur une zone protégée des intempéries. Les fluides usagés seront récupérés par une société spécialisée et éliminés par incinération avec récupération d'énergie.

Les liquides de freins seront recyclés avec les véhicules.

Enfin, les carburants seront récupérés dans des bidons de 20 litres avant d'être réutilisés sur le site.

Ces fluides inflammables seront stockés dans un conteneur fermé à l'extérieur du bâtiment.

Rappel des quantités moyennes de fluides continus dans un véhicule léger

Liquides	Quantité moyenne par VL
Huiles moteur	5 litres
Huile hydraulique	1 litre
Huile de boîte de vitesse	3 litres
Liquide de refroidissement	10 litres
Lave glace	5 litres

3.2.4 Stockage des VHU démantelés

Les véhicules démantelés et en partie dépollués seront stockés sur une aire étanche, bâtiment de 200m² fermé évitant ainsi les rejets d'eaux pluviales polluées et relié à un déboureur séparateur d'hydrocarbure. Les VHU seront évacués rapidement par une société de destruction agréée VHU qui est à ce jour déjà connu par l'exploitant

3.2.5 Gestion des pièces destinées à la revente

Suite au démantèlement des VHU, les pièces suivantes seront récupérées sur le VHU et destinées à la revente. Elles seront stockées dans l'atelier (zone couverte) sur rétention : pièces de moteurs, jantes, démarreurs, phares, boîtes de vitesse, pare-chocs, alternateurs, pompes à injection, pièces de carrosserie encombrantes et non polluées (portières), moteurs et pneus réutilisables.

L'ensemble de ces pièces sera stocké sur site avant d'être revendu à des professionnels ou particuliers en fonction des besoins.

3.2.6 Gestion des déchets

Les opérations de dépollution génèrent des déchets qui seront stockés sur le site avant d'être évacués par des sociétés spécialisées. Le site dispose d'une benne de stockage des déchets:

- 1 benne extérieure couverte d'environ 2 m³ pour les moteurs usagés ou pièces de moteurs usagés.
- rack pour les pneus usagés.
- un bac étanche et fermé de 1 m³ dans un local annexe pour les batteries usagées.

En dehors de la benne extérieure, l'ensemble des déchets seront stockés dans l'atelier sur zone.

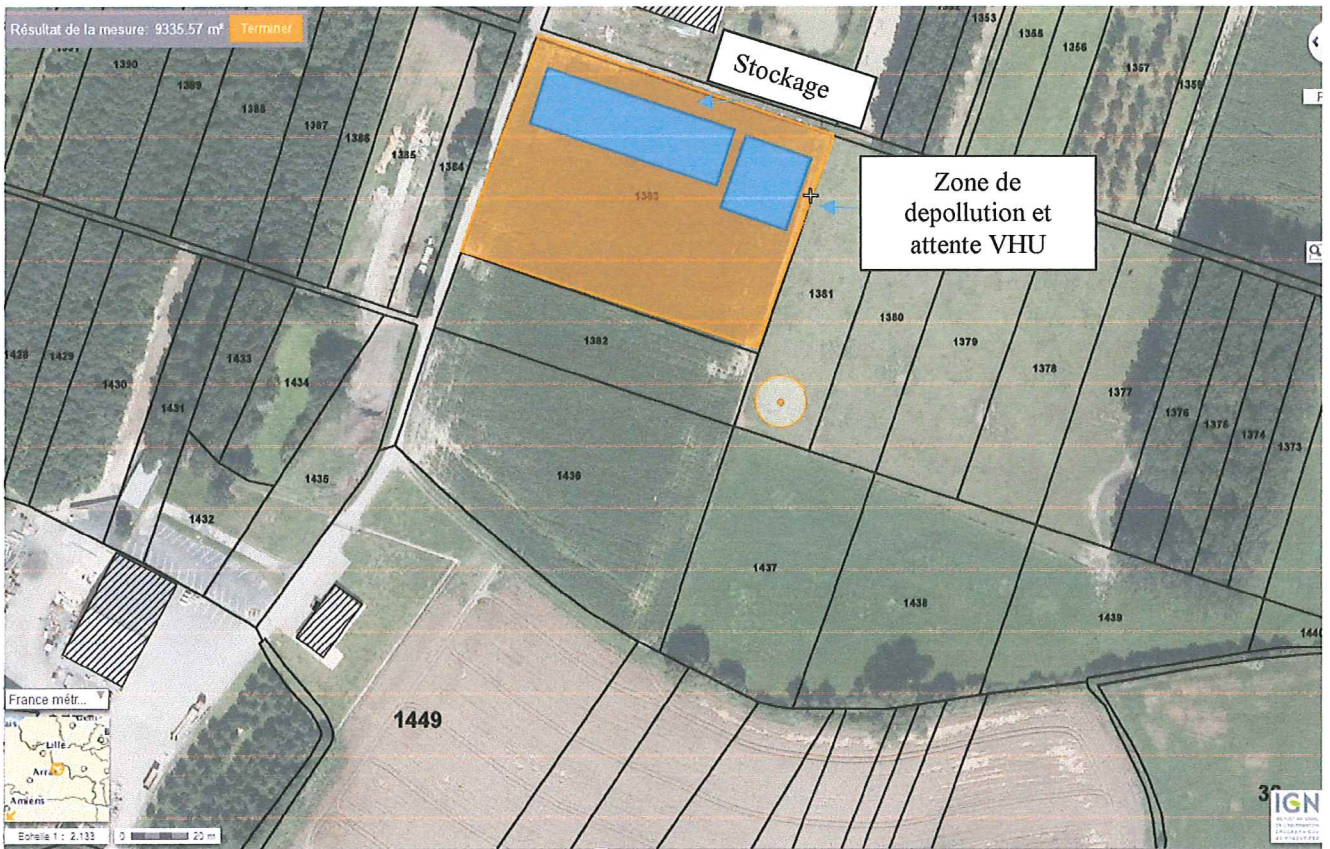
Le bac de batterie et les fûts pour les filtres usagés seront placés dans un conteneur annexé sur bac de rétention à l'abri des intempéries.

Des sociétés spécialisées et agréées viendront récupérer les déchets avant de les éliminer.

Synthèse de la destination des VHU et des produits issus de la dépollution

<i>désignation déchets issus de la dépollution des VHU</i>	<i>volume annuel</i>	<i>quantité maximal stockée sur site</i>	<i>condition de stockage</i>	<i>destination</i>
<i>carcasses dépolluées</i>	320 carcasses	20 VHU	parc de stockage	galloo aniche
<i>huiles moteur</i>	1000 litres	cuves de 1000 litres	dans une annexe au batiment situé sur une rétention étanche	sevia harnes
<i>huiles hydraulique</i>	320 litres			
<i>huiles boîte de vitesse</i>	960 litres			
<i>liquide de frein</i>	240 litres			
<i>lave glace</i>	640 litres	cuves		reutilisation par le personnel du site
<i>liquide de refroidissement</i>	1920 litres	cuves de 1000 litres		
<i>gazole</i>		non stocké		reutilisation par le personnel du site
<i>essence</i>		non stocké		
<i>pots catalytiques</i>	200 unités	20 à 30	bac étanche en plastique	vente
<i>batteries</i>	320	20 à 30	bac étanche en plastique	galloo aniche
<i>radiateurs</i>	640	50	bac étanche en plastique	vente
<i>filtres à huiles/carburant</i>	320	20	fût métallique	galloo aniche
<i>pneus</i>	1280	300	stocké sur rack dans la zone de stockage du batiment	vente et galloo aniche
<i>pare brises</i>	320	laissés jusqu'alors sur les VHU dépollués : démontés, stockés en bennes, dès qu'une filiere aura été identifié		broyeur assurant la séparation, puis filière autorisée
<i>plastiques</i>	25 000 kg	laissés jusqu'alors sur les VHU dépollués : démontés, stockés en bennes, dès qu'une filiere aura été identifié		broyeur assurant la séparation, puis filière autorisée

3.2.7 Plan de localisation des différentes installations



3.3 RYTHME D'ACTIVITE DU SITE

Le rythme d'activité du site sera le suivant :

- du mardi au vendredi 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 13h.

Nombre de salariés = 3 salariés

3.4 INSTALLATIONS CLASSEES

Les tableaux détaillés des installations classées pour la protection de l'environnement sont présentés ci-dessous.

- AS : Autorisation avec Servitudes
- A : Autorisation
- E : Enregistrement
- D : Déclaration
- DC : Déclaration avec Contrôle
- NC : Non classé

RUBRIQUE	LIBELLE SIMPLIFIE DE LA NOMENCLATURE ICPE	DESCRIPTION DES ACTIVITES DU SITE	CLASSEMENT RAYON
2712.1b	<p>Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.</p> <p>1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant : a) supérieure ou égale à 30 000m²..... A b) supérieure ou égale à 100 m² et inférieure à 30 000 m²..... E</p> <p>2. Dans le cas d'autres moyens de transports hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m².....A</p>	<p>Surface de stockage des véhicules VHU : 200 m² Surface de démontage : 1500 m² Surface de stockage des déchets issus de la dépollution = 40 m² Surface dédiée au traitement des VHU = 1840 m² > 100 m²</p>	E